

**INFOLETTRE**  
Cité éducative

Des baccalauréats qualifiés et des DESS à la FEP ? Un rapport le recommande. Tel est le principal thème de ce numéro de notre infolettre.

Pour accéder aux articles, cliquer sur les titres du menu ci-gauche.

Bonne lecture!



  
**laPersonnelle**<sup>MD</sup>

  
www.ageefep.ca

**TARIFS  
COMPÉTITIFS  
ET VALEUR SÛRE  
À TOUS  
POINTS DE VUE**

 

**DEMANDEZ  
UNE SOUMISSION**

Assurance de groupe auto et habitation

## OUI AUX DESS, AUX BACCALAURÉATS QUALIFIÉS ET À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Un rapport propose à l'UdeM un virage marqué en formation continue

Claude Garon

Si les recommandations du récent Rapport sur la formation continue sont effectivement mises en œuvre, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) pourra créer des baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et elle sera également autorisée à offrir des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS). De plus, l'Université de Montréal adoptera une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis. Ces trois points constituent les principales revendications de l'AGEEFEP depuis de nombreuses années.

Mis sur pied à l'initiative de la direction de l'Université, et plus particulièrement du vice-rectorat aux affaires académiques, le comité de neuf personnes qui a produit ce rapport en est venu à la conclusion que l'UdeM accuse un sérieux retard en matière de formation continue, d'où l'urgence d'agir pour lever les obstacles qui en freinent le développement, pour répondre adéquatement aux besoins sociaux et pour maintenir la place concurrentielle de l'établissement dans le réseau universitaire québécois.

Avec **14 recommandations**, le Rapport ratisse large. Toutes s'articulent autour de la première recommandation : « Reconnaître au sein de la mission de l'Université le concept de formation tout au long de la vie et en faire une priorité. »

L'affaire concerne donc l'ensemble des facultés de l'Université, mais certaines recommandations touchent plus particulièrement la FEP et l'AGEEFEP. Tel est le cas des recommandations six, huit et douze, qui portent respectivement sur les DESS, les baccalauréats qualifiés et la reconnaissance des acquis. Les autres recommandations n'en sont pas moins significatives et leur application marquerait un très net tournant de l'UdeM en formation continue.

Ce tournant comporte également un lien avec la situation financière très difficile de l'Université, qui encourra encore cette année un déficit de l'ordre de sept millions \$; sa dette accumulée, la plus importante de tout le réseau universitaire québécois, est d'environ 150 millions \$, cinq fois plus qu'il y a cinq ans. En raison des règles de financement des universités au Québec, qui dit revenus accrus dit forcément augmentation du nombre d'étudiants. À cet égard, **l'apport de la FEP** est substantiel, mais, sans des mesures significatives, la position concurrentielle de l'établissement en formation continue sera graduellement minée par la concurrence, qui est très active.

Compte tenu de la diversité et de la crédibilité des **membres du comité**, qui ont unanimement endossé les recommandations, ce rapport aura du poids dans les débats qui animeront la communauté universitaire au cours de la prochaine année, une année de transition marquée par l'entrée en fonction, en juin dernier, d'un nouveau recteur, M. Guy Breton, mais aussi d'un nouveau doyen à la FEP. Dans ce dernier cas, M. Jean-Marc Boudrias n'est plus en fonction depuis cet été et c'est le docteur Raymond Lalande, le

président du comité de la formation continue, qui occupe le poste de façon intérimaire. Un nouveau doyen ou une nouvelle doyenne devrait être nommé à temps pour le trimestre d'hiver.

Devant la commission parlementaire de la culture et de l'éducation, le 25 août dernier, le recteur a indiqué dans les termes suivants que l'UdeM entend être un acteur majeur dans la formation continue : « Notre Faculté de l'éducation permanente est déjà la seule du genre au Québec. Or, les besoins du Québec en formation continue et à distance seront criants au cours des prochaines années : on compte 335 000 professionnels des ordres reconnus au Québec, dont une bonne proportion travaille dans des secteurs dont la formation est exclusive à l'Université de Montréal. »

Ces propos, qu'on n'avait jamais entendus dans la bouche d'un recteur de l'UdeM, sont certes encourageants. Les événements passés à l'UdeM ont cependant démontré qu'il y a loin de la coupe aux lèvres dans les projets de développement de l'éducation permanente, de l'éducation des adultes et de la formation continue. Sachant cela, l'AGEEFEP salue la convergence des principales conclusions de ce rapport et des points de vue qu'elle défend depuis plusieurs années, mais elle demeure d'un optimisme prudent sur la suite concrète des choses. Entre autres, celle-ci dépendra de la capacité à convaincre la communauté universitaire du bienfondé du virage proposé. Sur ce plan, la prochaine année sera décisive.

## LES CHIFFRES EN TÉMOIGNENT

La présence de l'UdeM en formation continue est surtout le fait de la FEP

Claude Garon

Si ce n'était de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), l'Université de Montréal serait pour ainsi dire absente du champ de la formation continue. Avec plus de 94 000 crédits dans ses programmes de certificat, la FEP compte en effet pour 83 % de l'ensemble des activités créditées de formation continue de l'établissement et pour 10 % de toutes ses activités créditées. Dans le régime de péréquation en vigueur, on note également qu'elle verse une généreuse contribution dans la caisse commune de l'UdeM.

Selon les données de 2008-2009 dont fait état le tout récent *Rapport du comité ad hoc sur la Formation continue*, les quelque 3 522 étudiants et étudiantes qui se sont inscrits à la FEP en 2008-2009 représentaient 23,4 % de tous les nouveaux inscrits à l'UdeM. Certains programmes de certificat particulièrement populaires de cette faculté fournissent à eux seuls un important contingent. C'est le cas notamment des certificats Petite enfance et famille (8 165 crédits), Gérontologie (7 297) et Droit (6 593).

Sans la FEP, on se demande où en seraient les campus régionaux de l'UdeM à Longueuil, Laval et De Lanaudière. En 2007-2008, la FEP comptait en effet pour 22 795 des 31 480 crédits de l'ensemble de ces trois campus. De plus, avec 27 cours et 16 624 crédits, la FEP est pour ainsi dire la seule faculté de l'UdeM présente en enseignement à distance.

Les données du rapport confirment aussi que la FEP ne constitue plus « l'université de la deuxième chance » qu'elle a été à l'origine. Aujourd'hui, la quasi totalité de ses étudiants sont admis sur la base du diplôme d'études collégiales (DEC), comme ceux des autres universités. À son entrée à la FEP, 30 % de la clientèle a par ailleurs un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures. Pour ce qui est de la persévérance aux études, la FEP se compare avantageusement aux autres facultés. À titre d'exemple, pour la cohorte de 2001 lue à l'hiver 2007, le taux d'obtention du diplôme a été de 52,1 % dans les certificats de la FEP et de 47,9 % dans les baccalauréats non contingentés.

Depuis leur création, à la fin des années 60, les programmes de certificat ont toujours accueilli une importante clientèle, même si celle-ci a fluctué au fil des ans. Dans l'ensemble du réseau universitaire québécois, la période de 1999-2000 à 2007-2008 a été marquée par la décroissance, la part des certificat dans le réseau passant de 39,8 % à 30,6 %, une baisse de près de 25 %. La FEP a très bien tiré son épingle du jeu dans cette période difficile, puisque sa part dans le réseau a augmenté de 11,7 % à 16,9 %. Sans la FEP, la part de l'UdeM aurait diminué de 2,6 à 1,7 %.

La FEP a également contribué de façon significative à la scolarisation universitaire des Québécois puisque, de 1975 à 2008, elle a décerné 65 227 certificats et 6 725 baccalauréats par cumul de certificats.

Compte tenu de toutes ces données et du mode de financement des universités, basé sur le nombre de crédits, il n'est pas étonnant que la FEP soit une importance contributrice aux revenus de l'Université. Beaucoup de Canadiens connaissent bien le principe de la péréquation, ce système en vertu duquel les provinces plus riches que la moyenne contribuent au financement des provinces moins bien nanties. Un système de même nature prévaut entre les facultés de l'UdeM. Par analogie, la FEP pourrait apparemment être considérée, sinon comme l'Alberta, du moins comme la Saskatchewan de la fédération UdeM, elle qui contribue chaque année dans les sept millions \$ en bénéfices nets. Cette somme comble divers besoins d'autres facultés.

Tout comme dans la fédération canadienne, où les provinces contributrices ont tendance à considérer trop grande la ponction de leur richesse, fût-ce au profit du bien commun, la FEP s'estime sous-financée. Elle ne reçoit effectivement que 70 \$ par crédit en financement de base, soit moins que toutes les autres facultés de l'Université. C'est notamment dans les classes qu'on peut constater les conséquences de ce sous-financement : un nouveau programme n'est viable qu'en comportant une moyenne de 36 étudiants par cours; il y a dix ans, il en fallait 25.

## Les recommandations du Rapport sur la formation continue

Claude Garon

Le Rapport sur la formation continue formule les 14 recommandations suivantes :

1. Reconnaître au sein de la mission de l'Université le concept de formation tout au long de la vie et en faire une priorité.
2. Confier de façon explicite la responsabilité du dossier de la formation continue à un vice-recteur ou un vice-recteur adjoint dont cela sera l'une des tâches principales.
3. Adopter et mettre en œuvre, de concert avec les unités, un plan orchestré de développement en formation continue à l'Université.
4. Mettre en place un comité ayant pour mandat de mettre en œuvre les recommandations du rapport ainsi que de promouvoir et de faciliter le développement de la formation continue. Ce comité regroupant, entre autres, les responsables facultaires en formation continue, serait présidé par le vice-recteur ou vice-recteur adjoint responsable du dossier de la formation continue et serait sous l'égide de la Commission des études de l'Université à qui il devrait faire rapport annuellement de ses activités. Le comité pourrait être créé pour une période minimale de trois ans au terme de laquelle sa pertinence pourrait être réévaluée.
5. Revoir la formule de financement de la formation continue à l'Université de manière à promouvoir l'amélioration, le développement et l'implantation de programmes de premier et de deuxième cycle en formation continue. La nouvelle formule devrait reconnaître à chaque unité participante, sa contribution à la création et à l'implantation de programmes, ainsi qu'à la gestion et à l'offre de cours qui y sont reliées.
6. Permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de DESS et de microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle, multidisciplinaires, répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.
7. Se doter d'un processus assurant le contrôle de la qualité de ses programmes de formation continue, visant l'amélioration continue et la validation continue de leur pertinence et de procéder à des opérations de consolidation, de transformation, de modification, ou de collaboration avec d'autres unités, le cas échéant.
8. Actualiser les recommandations visant la création de baccalauréats par cumul pour adultes avec appellation et y donner suite dans les plus brefs délais.
9. Évaluer systématiquement, à l'occasion de l'élaboration de son plan de formation continue, l'opportunité d'inclure une offre de formation continue non créditée et, si pertinent, développer des activités en ce sens pour des clientèles ciblées, en lien avec les besoins exprimés par les milieux de travail, les entreprises, les organisations et les ordres professionnels.

10. Reconnaître la formation continue non créditée comme pouvant faire partie de la tâche professorale, notamment dans les mécanismes de promotion de la carrière professorale.
11. Se pencher sur la nécessité d'adopter une politique de reconnaissance des acquis qui répondra aux besoins exprimés.
12. Mettre en place les outils qui permettront d'assurer une visibilité dynamique et intégrée de l'ensemble des activités de l'Université en formation continue et développer une marque UdeM en formation continue.
13. Accroître la présence et l'implication de l'Université au sein des organismes et des instances qui s'intéressent à la formation de la main d'œuvre et à l'éducation des adultes et encourager les unités à faire de même.
14. Favoriser, lorsque la demande le justifie, le développement de l'offre de programmes dans tous les campus régionaux, incluant des DESS et mettre en place les moyens appropriés pour développer l'éducation à distance.

## Composition du Comité sur la formation continue

Claude Garon

Présidé par M. Raymond Lalande, professeur titulaire à la Faculté de médecine et vice-recteur adjoint aux études, le comité était composé en outre des personnes suivantes :

- M. Alexandre Chabot, vice-recteur adjoint à la vie étudiante,
- M<sup>me</sup> Louise Béliveau, vice-rectrice adjointe aux études supérieures et postdoctorales et doyenne, Faculté des études supérieures et postdoctorales,
- M<sup>me</sup> Louise Blanchette, directrice du développement des programmes et de la formation non créditée, Faculté de l'éducation permanente,
- M. François Bowen, vice-doyen aux études supérieures, Faculté des sciences de l'éducation,
- M. Luc Giroux, vice-doyen à la planification, Faculté des arts et sciences,
- M. Pierre Moreau, doyen, Faculté de Pharmacie,
- M. Carlo Carbone, chargé de formation pratique, Faculté de l'aménagement,
- M. Robert Martin, Président de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal,
- M<sup>me</sup> Marie-José Rivest, conseillère à la direction, Bureau du Vice-recteur adjoint aux études.

## LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Une clientèle féminine, scolarisée, mais pas nantie

Claude Garon

Résolument féminine, comme elle l'a toujours été, la clientèle de la Faculté de l'éducation permanente est majoritairement composée de personnes âgées de 25 à 39 ans.

Elle est aussi de plus en plus scolarisée, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elle soit nantie.

Ce sont là quelques-unes des caractéristiques du « Profil de la clientèle étudiante au trimestre d'automne 2009 », tel que préparé par le Bureau d'études et de développement (BEED) de la FEP.

Il est bien connu que les femmes sont aujourd'hui majoritaires dans l'ensemble des universités québécoises; à la FEP, ce phénomène est très accentué puisque la Faculté compte 79,5 % de femmes. On note que les groupes d'âge les plus nombreux sont les 25-29 ans (24,2 %) et les 30-39 ans (28,3 %); aux deux extrémités, les moins de 21 ans ne constituent que 2,3 % et les 50 ans et plus, 9 %. La moyenne d'âge de l'ensemble des étudiant-e-s est de 33,2 ans.

À leur entrée dans leur programme actuel, les étudiant-e-s de la FEP sont de plus en plus scolarisés : 26,9 % ont un baccalauréat, 7,1 % un diplôme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle et 27,8 % un ou deux certificats universitaires. On compte également 21 % d'étudiant-e-s provenant du collégial professionnel et 9,7 % du collégial général; 7,7 % ont un collégial non terminé.

Les données indiquent par ailleurs que 54,3 % des étudiant-e-s de la FEP occupent un emploi à plein temps alors que 21,4 % travaillent à temps partiel dans des catégories d'emploi très variées. On compte également 10,9 % de personnes sans emploi, 4,9 % de travailleurs autonomes, 1,6 % de chômeurs, 3,4 % de mères au foyer et 0,7 % de retraités.

Ces gens ne sont pas tous des Crésus, loin de là. En effet, on ne roule pas carrosse quand on gagne moins de 30 000 \$ par année, ce qui est le cas de 46,3 % d'entre eux. Si l'on ajoute ceux et celles qui gagnent entre 30 000 \$ et 39 999 \$, qui ne font pas non plus la vie de château, la proportion de personnes disposant d'un revenu inférieur à 40 000 \$ atteint 65 %. Aux deux extrémités de l'échelle, on dénombre 11 % d'étudiant-e-s dont le revenu est de plus de 60 000 \$ et 16,6 %, moins de 10 000 \$.

Pour une majorité d'étudiant-e-s, il existe un lien direct (40,8 %) ou plus ou moins direct (30,3 %) entre leur emploi et leurs études; dans 28,9 % des cas, il n'y a aucun lien. Une nette majorité de plus de 80 % prévoit terminer son certificat en deux ans ou moins. On observe aussi qu'une majorité de 56,3 % a pour objectif d'obtenir un baccalauréat alors qu'une proportion de 28,7 % souhaite obtenir un certificat, 10,4 % une maîtrise ou un doctorat et 2,5 % un DESS.

Quant aux raisons qui ont motivé le retour aux études, elles demeurent inchangées au fil des ans : augmenter sa compétence professionnelle (27,9 %), être plus polyvalent (17,6 %), réorienter sa carrière (11,7 %), obtenir une promotion (11,4 %) et développer un intérêt personnel (16,7 %).

Parmi les autres éléments de ce profil socio-économique de la FEP, notons que 23,5 % des étudiant-e-s ne sont pas nés au Canada, que 63,5 % n'ont pas d'enfants, que 75 %

étudient à temps partiel et que seulement 1,1 % des étudiant-e-s n'ont pas accès à Internet.

## **LA PERSONNELLE**

### **Publireportage – assurance de groupe/assurance grand marché**

Qu'est-ce qui différencie un assureur de groupe des assureurs grand public ?

Les personnes qui recherchent ce qu'il y a de mieux comme protection d'assurance auto et habitation, au meilleur prix possible, sont avantagées. Pourquoi ? Parce qu'elles peuvent profiter de l'entente exclusive qui unit leur association à leur assureur de groupe.

À cet égard, l'offre de La Personnelle repose à 100 % sur l'assurance de groupe auto et habitation. Les organisations qui choisissent de faire affaire avec La Personnelle ont un pouvoir de négociation important de par la quantité de membres ou d'employés qu'elles représentent. Par conséquent, elles peuvent obtenir des privilèges dont ne peut se prévaloir le grand public.

C'est ce qui fait toute la différence entre La Personnelle et les autres assureurs grand marché : seuls les membres ou employés d'un groupe ayant une entente avec La Personnelle, ou leur conjoint et les personnes à leur charge, peuvent profiter de cette relation privilégiée. Voici concrètement comment cela se manifeste.

#### Des tarifs préférentiels

Les tarifs de La Personnelle sont inférieurs à ceux normalement offerts au grand public. à la base, La Personnelle consent des rabais individuels en fonction de plusieurs facteurs, tels que l'endroit où est située la propriété à assurer, le dossier du conducteur, les véhicules hybrides, la présence d'un système de sécurité dans la maison, etc. à cela s'ajoute un rabais de groupe exclusif - rabais que n'offrent pas les assureurs grand public. Les assurés de La Personnelle sont donc avantagés en matière de prix.

#### Des protections de qualité

Outre le prix, la tranquillité d'esprit est un avantage recherché dans le choix d'un assureur. La Personnelle répond à cette attente en offrant toutes les protections nécessaires pour préserver la valeur des biens de ses assurés.

#### Un service de première classe

En tant qu'assureur direct, La Personnelle possède sa propre équipe d'agents professionnels certifiés. La nature même des relations à long terme que La Personnelle

entretien avec ses groupes partenaires permet aux agents de développer avec eux une affinité particulière correspondant aux attentes et aux préoccupations propres à chacun. Ainsi, les assurés peuvent compter sur un accompagnement efficace et personnalisé, depuis la signature d'un contrat jusqu'aux demandes d'indemnité.

Des privilèges de groupe. Un partenariat d'exception.

Fondée il y a 35 ans, La Personnelle est le premier assureur de groupe auto et habitation au Québec et un des leaders canadiens.

Quelque 560 organisations ont choisi de faire confiance à La Personnelle. Sans doute ont-elles reconnu que La Personnelle place leurs membres ou employés dans une classe à part en leur donnant un accès unique et privilégié à la meilleure valeur en assurance auto et habitation sur le marché.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec un agent dès aujourd'hui.

1 888 GROUPES (1 888 476-8737)



MD Marque déposée de La Personnelle, compagnie d'assurances.

## Nouvelles brèves

### Un doyen par intérim

Le deuxième mandat de M. Jean-Marc Boudrias comme doyen de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) s'est terminé avec la dernière année universitaire et il faudra vraisemblablement attendre au trimestre d'hiver avant qu'un nouveau doyen soit désigné. Entre-temps, c'est M. Raymond Lalande qui assume l'intérim. Médecin, professeur à la Faculté de médecine et membre du vice-rectorat aux affaires académiques, où il est vice-recteur adjoint au campus de l'UdeM à Laval, M. Lalande connaît fort bien les enjeux de la FEP en particulier et de l'Université en général puisqu'il a présidé le comité d'étude sur la formation continue qui a produit le rapport substantiel dont il est abondamment question dans notre infolettre.

## Le campus de Laval

Parlant du nouveau campus de Laval, les travaux de construction entrepris en octobre dernier se poursuivent normalement et l'ouverture est toujours prévue pour l'été prochain. Situé près de la station de métro Montmorency, à laquelle il sera relié par un tunnel, le campus de l'UdeM s'inscrit dans un projet plus vaste, la Cité du savoir de Laval, qui comprend aussi le Collège Montmorency, le Collège Letendre et la Maison des arts. Le campus comprendra 23 classes multimédia, 22 classes pour les travaux de groupe, quatre amphithéâtres, une bibliothèque, une cafétéria, des laboratoires d'enseignement, des bureaux pour les enseignants ainsi qu'un stationnement souterrain de 300 places.

## Le débat sur les droits de scolarité s'amorce

C'est cet automne que s'engage le débat sur les droits de scolarité. Dans la foulée du budget provincial de mars dernier, l'intention du gouvernement du Québec est de doubler les droits de scolarité sur une période de quelques années, à compter de 2012, afin qu'ils atteignent la moyenne des autres provinces canadiennes. Ce projet ne passera pas comme lettre à la poste si l'on se fie aux travaux de la Table des partenaires universitaires, qui regroupe plusieurs fédérations étudiantes, mais aussi les syndicats de professeurs, de chargés de cours et des autres catégories d'employés des universités. L'AGEEFEP est d'ailleurs représentée à cette table. Là comme dans toutes les tribunes où elle aura l'occasion de faire valoir son point de vue, l'Association rappellera que la grande majorité de ses membres étudie à temps partiel, qu'elle n'a donc pas accès à l'aide financière aux études et qu'elle ne roule pas sur l'or (voir [Une clientèle féminine, scolarisée, mais pas nantie](#) dans ce numéro). Rappelons par ailleurs que nous en sommes à la quatrième année du dégel des droits de scolarité, qui ont été haussés de 100 \$ par année (10 \$ par cours) pendant cette période; ce sera aussi le cas en 2011-2012, ce qui portera la hausse à 500 \$ sur une période de cinq ans. Quoique les modalités pour le faire ne soient pas encore définies, les étudiants et les étudiantes de la FEP seront consultés sur cette question dont l'enjeu est évidemment l'accès aux études universitaires.

## L'assemblée générale de l'AGEEFEP

La date n'est pas encore déterminée, mais c'est certainement en novembre qu'aura lieu l'assemblée générale de l'AGEEFEP. Dans les semaines précédant l'événement, un courriel donnera plus de précision sur l'ordre du jour de ces délibérations.

Frais non obligatoires : attention aux dates!

Votre facture de droits de scolarité contient des frais non obligatoires ainsi que des frais d'assurance santé et dentaire dont vous pouvez être exempté. Vous trouverez toute l'information à ce sujet en page d'accueil de notre site [www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca).

Encore des travaux... et une ouverture retardée

Il n'est jamais simple ni rapide d'effectuer des travaux de rénovation à l'Université de Montréal. L'AGEEFEP en a fait l'expérience pour une troisième année consécutive au café bar La Brunante du Pavillon 3200 Jean-Brillant. Ces travaux étaient nécessaires, mais aussi trop importants et trop coûteux pour être exécutés en un seul été. Ils devaient évidemment être approuvés par l'Université et, dans plusieurs cas, être effectués par la Direction des immeubles. Les échéanciers prévus n'ont pas été respectés si bien que La Brunante ne pourra ouvrir ses portes que quelques semaines après la rentrée.